



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°12

Page 1 sur 5

Réunion du 10 avril 2024

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : Mme DELORT Catherine. M. FERCHAUD Philippe.

En Visio : Mrs. BARIS Jean François. KOUROGHLI Jamel. REPENTIN Eric.

Absents : Mme DUTHIN Patricia.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

D2 – (amende 65 €) :

Poule A – AC SUD SAINTONGE 1 match n° 26269532 du 06/04/2024 (1^{er} forfait)

D3 – (amende 40 €) :

Poule A – FC BORDS 1 match n° 26269740 du 31/03/2024 (2^{ème} forfait)

D4 – (amende 40 €) :

Poule A – RETHAIS FC 3 match n° 27106549 du 31/03/2024 (2^{ème} forfait)

Poule A – ANDILLY AS 2 match n° 27106570 du 07/04/2024 (1^{er} forfait)

Poule C – FONTCOUVERTE FC 3 match n° 26865634 du 31/03/2024 (2^{ème} forfait)

Poule D – BOURCEFRANC CHAPUS 2 match n° 26872582 du 06/04/2024 (1^{er} forfait)

Poule E – ST GENIS DE SAINTONGE 3 match n° 26873048 du 07/04/2024 (1^{er} forfait)

Poule F – AC SUD SAINTONGE 2 match n° 26866122 du 30/03/2024 (1^{er} forfait)

Poule F – AC SUD SAINTONGE 2 match n° 26866146 du 07/04/2024 (2^{ème} forfait)

VÉTÉRANS – (amende 30 €)

Poule C – ENT ST JUST/BOURCEFRANC 2 match n° 26912194 du 05/04/2024 (1^{er} forfait)

CRITERIUM A8 – (amende 10 €)

Poule B – SOUBISE PORT DES BARQUES 2 match n° 27963642 du 05/04/2024 (1^{er} forfait)

Poule B – RETAUD/CHERMIGNAC 2 match n° 27963643 du 05/04/2024 (1^{er} forfait)

U18 F A11 – (amende 20 €) :

LA ROCHELLE ES 1 match n° 27617155 du 06/04/2024 (1^{er} forfait)

U14-U17 F A8 – (amende 20 €) :

ENT PERIGNY/D2S/ANGOULINS 1 match n° 26904017 du 30/03/2024 (1^{er} forfait)

U12-U13 – (amende 20 €) :

Poule D – AUNIS AVENIR FC 2 match n° 27860564 du 06/04/2024 (1^{er} forfait)

Poule J – ST SAVINIEN 1 match n° 27846940 du 30/03/2024 (1^{er} forfait)



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°12

Page 2 sur 5

COUPES FUTSAL U16-U17 – (amende 35 €) :

E.S SAINTES 1.

COUPES FUTSAL U14-U15 – (amende 35 €) :

NORD 17 FC 1. SAUJON US 2. GJSE 1. GJSA 2. LEOVILLE 2. PONS US 1. PONS US 2. SAUJON US 1.

COUPES FUTSAL U12-U13 – (amende 35 €) :

ETOILE MARITIME FC 1. ETOILE MARITIME FC 2. LALEU 1. LALEU 2. AS DE LA BAIE 1. SOUBISE 1. AS VERINOISE 1. AS VERINOISE 2. SAUJON US 1. ST GEORGES DES COTEAUX 2.

COUPES FUTSAL U10-U11 – (amende 35 €) :

SAUJON US 1. SAUJON US 2. AS DE LA BAIE 1.

FORFAITS GÉNÉRAUX

D4 – (amende 60 €) :

RETHAIS FC 3.

VÉTÉRANS – (amende 40 €) :

ROCHFORT FC 4.

U12-U13 – (amende 26 €) :

ETOILE MARITIME FC 4.

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

U12-U13 – (amende 20 €) :

DOMPIERRE STE SOULLE 1.

U11– (amende 20 €) :

U.S AIGREFEUILLE. LA JARRIE F.C.

PROCÉDURE NON RESPECTÉE POUR FORFAIT

Match n° 26269532 du 06/04/2024 en D2 POULE A DOMPIERRE STE SOULLE 2 – AC SUD SAINTONGE 1:

Amende de 40 € au club de AC SUD SAINTONGE 1.

MATCH ARRÊTÉ

Match n° 27846417 du 23/03/2024 en U12-U13 POULE A AUNIS AVENIR FC 1 – SAINTES FOOTBALL ES 2:

Match arrêté.

La Commission des Championnats Coupes et Challenges décide de demander un rapport aux 3 arbitres et aux 2 éducateurs.

MODIFICATIONS DATES ET HEURES

VÉTÉRANS – (amende 12 €) :

ENT.AULNAY/EHVS 3. CHADEN.JARN. MARIGN 3. SUD 17 FC 4.



RÉSERVES / RÉCLAMATIONS

Match n° 26269660 du 23/03/2024 en D2 Poule B AUNIS AVENIR FC 2 – ES BRAMERIT 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 10 du 27/03/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis (4-1) sur le terrain. L'article 26 des règlements de la LFNA concerne exclusivement les deux dernières rencontres du championnat soit les journées 21 et 22 de la saison en cours.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 27106551 du 10/03/2024 en D4 Poule A ST ROGATIEN FC 2 – DOMPIERRE STE SOULLE 4 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 10 du 27/03/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis (1-2) sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26951856 du 27/01/2024 en D4 Poule D BOURCEFRANC LE CHAPUS 2 – ST ROMAIN DE BENET 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 10 du 27/03/2024 qui a pris la décision suivante :

Rectification administrative du PV n° 8 du 28/02/2024

- ➔ La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **BOURCEFRANC LE CHAPUS** avec - 1 point et - 3 points et 0/3 buts au bénéfice de **ST ROMAIN DE BENET**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26304853 du 13/01/2024 en D1 TONNAY BOUTONNE 1 – CABARIOT 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 10 du 27/03/2024 qui a pris la décision suivante :

Rectification administrative du PV n° 9 du 13/03/2024

- ➔ Considérant qu'il n'y a pas eu de réserve inscrite sur la FMI par le club adverse ni de réclamation. La commission ne peut pas faire évocation et ne peut pas sanctionner le club de **CABARIOT** de la perte de ce match par pénalité.



La commission décide de transmettre ce dossier à la commission de discipline pour violation de l'article 150 des RF de la FFF, pour suite à donner.

Le club de **CABARIOT** est rétabli dans ses droits

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

JOUEURS SUSPENDUS

Reste actif **Match n° 26269962 du 14/01/2024 en D3 Poule B ESSOUVERT LOULAY 2 – CABARIOT AS 2**

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 10 du 27/03/2024 qui a pris la décision suivante :

Rectification administrative du PV N° 7 du 13/02/2024

- ➔ Considérant que ce joueur suspendu était inscrit sur la feuille de match en tant que joueur, par ces motifs donne match perdu par pénalité au club de **CABARIOT** avec 1 point de pénalité, 3 points au bénéfice du club de **ESSOUVERT LOULAY** et 0/3 buts..

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

DIVERS

Match n° 26269797 du 24/03/2024 en D3 Poule A PERIGNY FC 3 – A.C.S. 1 :

Dossier traité par la Commission d'arbitrage dans le PV n°9 du 29/03/2024 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Considérant que la réserve n'a pas été confirmée par le club plaignant dans les 48 heures (jours ouvrables) comme le stipule l'article 186. Paragraphe 1 des règlements généraux.
- ➔ En conséquence, la C.D.A. déclare la réserve irrecevable.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour suite à donner.

✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

PV n° 7 du COMITÉ du 28/03/2024

Règlement financier : Suite aux justificatifs de paiement des précédents relevés, le Club de **L'ES MARITIME** a été rétabli dans ses droits.



COURRIERS

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du mail du 09/04/2024 de Madame Christine PAJOT (Secrétaire du club de CHEPNIERS FC), la commission des championnats coupes et challenge décide de reporter le match n° 26270362 du 14/04/2024 en D3 Poule D CERCOUX CLOTTAISE US 1 - CHEPNIERS F.C 1 **au dimanche 19/05/2024 à 15 heures.**

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du mail du 09/04/2024 de Monsieur DENECHAUD Jean Pierre (correspondant du club de ROYAN VAUX ATLANTIQUE F.C).
Aucune indemnisation car c'est une décision de l'arbitre.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du mail du 06/04/2024 de Monsieur SIEBERT Yannick (arbitre central) du match n° 26269532 du 06/04/2024 en D2 POULE A DOMPIERRE STE SOULLE 2 - AC SUD SAINTONGE 1.

Les frais kilométriques de Monsieur SIEBERT Yannick (arbitre centre) Monsieur COUE Frédéric (arbitre assistant 1) et Monsieur TRICHET Romain (arbitre assistant 2) seront payés par le club de AC SUD SAINTONGE.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du mail du 07/04/2024 de Monsieur BAY Philippe (arbitre), du 06/04/2024 de Monsieur FOUCART Philippe (président du club de ST PORCHAIRE). La commission des championnats coupes et challenges décide de ne pas rembourser les frais kilométriques de Monsieur BAY philippe car un message a été laissé sur son téléphone portable, par Monsieur SORIGNET Jean-Pierre, samedi pour le prévenir du FORFAIT du Club de BOURECEFRANC.

La prochaine réunion aura lieu le 29 avril 2024 à 17h30

**Le Président,
Jérôme BOUQUET**

**La secrétaire de séance,
Catherine DELORT**